

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Mardi 2 avril 2019

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à la salle no 8 de l'Abbaye d'Oka, 1600, chemin d'Oka à Oka, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Joëlle Larente
Jérémy Bourque
Jules Morin
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,
Mme Annick Mayer
La directrice des finances, Mme Annie Chardola
La responsable des communications et du tourisme,
Mme Colette Beaudoin
Le directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme,
M. Charles-Élie Barrette

Absences motivées :

Madame la conseillère Stéphanie Larocque
Monsieur le conseiller Jean-François Girard

Dans la salle : 17 personnes.

Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

Point d'information générale du maire, M. Pascal Quevillon

Monsieur le maire Pascal Quevillon apporte des précisions sur différents sujets, à savoir :

- Revendications territoriales autochtones
- Abandon du projet de développement par GBD
- Inviter les citoyens à signaler la présence de nids de poule ou autre problématique à la Municipalité
- La réfection des trottoirs entre la rue Saint-François-Xavier et la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes
- L'avancement des travaux de la nouvelle bibliothèque
- La démolition prochaine des immeubles du 36, 36A, rue de l'Annonciation, dans le cadre du projet de revitalisation du noyau villageois
- L'avancement du dossier de l'Internet haute vitesse suivant les annonces gouvernementales

2019-04-113 Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller Yannick Proulx déclare au Conseil un intérêt indirect concernant l'item 10.1 du présent ordre du jour.

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 2 avril 2019
- 1.2 Point d'information générale du maire, M. Pascal Quevillon

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 5 mars 2019
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 **Communauté métropolitaine de Montréal**
Annonce de l'adoption du *Projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020* dont la modification vise à prendre en compte les importants mouvements de l'actualité récente, notamment la présente crise de recyclage, les impacts du plastique et l'intégration de concepts tels l'économie circulaire.

De plus, la commission de l'environnement de la CMM tiendra des séances de consultation publique prévues entre le 15 et le 27 mai prochain dans chacun des secteurs géographiques de la Communauté, afin d'entendre toute personne qui désire se prononcer sur les modifications proposées.

- 4.2 **Loisirs Laurentides**
Au nom du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Loisirs Laurentides confirme qu'elle accorde à la Municipalité une aide financière maximale de 500 \$ pour l'achat de matériel sportif et de plein air dans le cadre du Cinéglace.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 6.1 Comptes payés et à payer
- 6.2 Adoption du Règlement 2019-202 modifiant le Règlement 2018-184 afin de modifier les sommes allouées aux bâtiments de loisirs et aux infrastructures pour un montant de 252 454 \$ (Règlement parapluie no 2)

- 6.3 Autorisation à la directrice des finances à adhérer à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec pour l'année 2019
- 6.4 Dépôt du rapport d'activités 2018 de la trésorière – Élection générale du 5 novembre 2017
- 6.5 Autorisation au maire et à la directrice générale à signer le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge et versement de la contribution 2019-2020 au montant de 978,35 \$
- 6.6 Acquisition de la sculpture Zoé de l'artiste Mme Marie-Josée Leroux par la Municipalité d'Oka au montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables payable en 3 versements égaux les 1^{er} janvier 2019, 2020 et 2021

7. URBANISME

- 7.1 Rapport mensuel pour le service de l'urbanisme
- 7.2 Demande de dérogation mineure (DM-2019-02-01) pour le 165, rue des Pèlerins (lot 5 699 448, matricule 5937-94-6536) : Marge de recul avant du bâtiment principal
- 7.3 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 13, rue Guy-Racicot (lot 5 700 765, matricule 5240-30-1722) : Agrandissement du bâtiment principal
- 7.4 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 100, rue du Verger (lot 5 699 144, matricule 5937-52-6447) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
- 7.5 Autorisation de signature d'une servitude d'empiétement du toit de la propriété sise au 84-84A, rue Notre-Dame (lot 5 700 868) au-dessus de l'emprise de la rue Notre-Dame (lot 5 701 164)
- 7.6 Acceptation des demandes de modification numéro DOC-A02 et DOC-A03 présentées par l'entreprise Construction Jarco inc. pour le projet de réaménagement de la salle de la Mairie en bibliothèque au montant de 25 949,34 \$ plus les taxes applicables
- 7.7 Octroi d'un contrat à l'entreprise Créations Jardins – Martine Gagnier pour l'aménagement de la nouvelle plate-bande au pourtour de la nouvelle bibliothèque au montant de 2 850 \$ plus les taxes applicables
- 7.8 Octroi d'un contrat à l'entreprise Excavation Villeneuve, pour le prolongement de la rue Mathieu (aqueduc, drainage, fondation de rue et pavage) au montant de 63 709 \$ plus les taxes applicables, suivant l'appel d'offres sur invitation 2019-06
- 7.9 Demande d'honoraires supplémentaires de la part de la firme GFDA Design Architecture dans le cadre du mandat de la revitalisation de la Mairie au montant de 1 120 \$ plus les taxes applicables

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Embauche au poste de préposé(e) à l'entretien des espaces verts et des patinoires, poste permanent, temps plein

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Embauche au poste d'opérateur(trice) d'usine de filtration et d'épuration

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Embauche au poste de technicien(ne) en documentation
- 10.2 Embauche de l'équipe d'animation du camp de jour 2019

- 10.3 Achat d'ameublement et de fournitures pour la nouvelle bibliothèque au montant de 31 454,21 \$ plus les taxes applicables
- 10.4 Modification à la politique de remboursement des frais de non-résidents
- 10.5 Rémunération des employés du camp de jour, surveillants de plateaux et de patinoires
- 10.6 Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture de présenter une demande dans le cadre du Programme d'assistance financière aux manifestations locales - Fête nationale 2019
- 10.7 Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture de présenter une demande dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir pour personnes handicapées – Camp de jour 2019

11. COMMUNICATIONS ET TOURISME

- 11.1 Rapport mensuel pour le service des communications et du tourisme
- 11.2 Octroi d'un contrat de fabrication et d'installation du lettrage extérieur de la nouvelle bibliothèque municipale à l'entreprise EffigiArt au montant de 2 960 \$ plus les taxes applicables
- 11.3 Octroi d'un contrat de fabrication, de modification et d'installation d'enseignes municipales à l'entreprise EffigiArt au montant de 1 550 \$ plus les taxes applicables

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Rapport mensuel pour le service de la sécurité incendie pour le mois de février 2019
- 12.2 Autorisation de participer à l'offre de partenariat avec *Les Artisans de l'Aide* pour l'achat de 1 000 trousseaux d'INFOSTOP au montant de 206,73 \$ taxes incluses
- 12.3 Autorisation au maire et à la directrice générale à signer l'entente intermunicipale relative à l'accès du réseau RSP25 (« P25 ») de la Municipalité de Pointe-Calumet pour le système de radiocommunication mobile P25

13. AFFAIRES DU CONSEIL

- 13.1 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2019
- 13.2 Félicitations à Mlle Abby Cree lauréate d'une médaille d'or en hockey féminin lors de la 54^e finale provinciale des Jeux du Québec – hiver 2019
- 13.3 Appui au comité jeunesse ville équitable de l'école secondaire d'Oka pour le projet *Oka, ville équitable*
- 13.4 Dévoilement du nom de la nouvelle bibliothèque de la Municipalité d'Oka et de la gagnante du tirage de la carte-cadeau

14. AUTRES SUJETS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-04-114 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 5 mars 2019

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil accepte le dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 5 mars 2019.

ADOPTÉE

2019-04-115 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

Correspondance

1. Communauté métropolitaine de Montréal

Annonce de l'adoption du *Projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020* dont la modification vise à prendre en compte les importants mouvements de l'actualité récente, notamment la présente crise de recyclage, les impacts du plastique et l'intégration de concepts tels l'économie circulaire.

De plus, la commission de l'environnement de la CMM tiendra des séances de consultation publique prévues entre le 15 et le 27 mai prochain dans chacun des secteurs géographiques de la Communauté, afin d'entendre toute personne qui désire se prononcer sur les modifications proposées.

2. Loisirs Laurentides

Au nom du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Loisirs Laurentides confirme qu'elle accorde à la Municipalité une aide financière maximale de 500 \$ pour l'achat de matériel sportif et de plein air dans le cadre du Cinéglace.

Période de questions relative à l'ordre du jour

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 19 h 08.

Les questions posées concernent les items 4.1 et 6.6 de l'ordre du jour.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 18.

2019-04-116 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les factures payées au 31 mars 2019 au montant de 417 604,32 \$ les factures à payer au 31 mars 2019 au montant de 272 236,40 \$ et les salaires nets du 1^{er} au 31 mars 2019 (personnel et Conseil) au montant de 94 315,25 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2019-04-117 Adoption du Règlement 2019-202 modifiant le Règlement 2018-184 afin de modifier les sommes allouées aux bâtiments de loisirs et aux infrastructures pour un montant de 252 454 \$

CONSIDÉRANT l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement 2019-202 à la séance ordinaire du 5 mars 2019;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil adopte le Règlement 2019-202 modifiant le Règlement 2018-184 afin de modifier les sommes allouées aux bâtiments de loisirs et aux infrastructures pour un montant de 252 454 \$.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-202

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-184 AFIN DE MODIFIER LES SOMMES ALLOUÉES AUX BÂTIMENTS DE LOISIRS ET AUX INFRASTRUCTURES POUR UN MONTANT DE 252 454 \$

ATTENDU QUE la Municipalité d'Oka a procédé au lancement de l'appel d'offres 2018-10 pour les travaux de réaménagement de la salle de la Mairie en bibliothèque le 5 novembre 2018;

ATTENDU le dépassement des coûts estimés pour les travaux de construction de la nouvelle bibliothèque (bâtiments de loisirs);

ATTENDU QUE la Municipalité d'Oka a procédé à une nouvelle évaluation des coûts de la réalisation du projet suivant les travaux supplémentaires à effectuer;

ATTENDU QU'il sera nécessaire d'amender le Règlement numéro 2018-184 afin de pourvoir aux coûts excédentaires;

ATTENDU QUE les travaux prévus aux infrastructures seront retardés et soumis au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Oka a décrété, par le biais du Règlement numéro 2018-184, pour les bâtiments de loisirs une dépense de 602 000 \$ et un emprunt de 602 000 \$ remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans et pour les infrastructures une dépense de 275 000 \$ et un emprunt de 275 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Jules Morin lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 mars 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'adopter le Règlement numéro 2019-202 modifiant le Règlement numéro 2018-184 afin **de modifier les sommes allouées aux bâtiments de loisirs et aux infrastructures pour un montant de 252 454 \$**, et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le tableau de l'article 1 du Règlement numéro 2018-184 est remplacé comme suit :

Description	10 ans	20 ans	25 ans	Emprunt
Bâtiments municipaux			415 000 \$	
Bâtiments loisirs			854 454 \$	
Équipements roulants	258 000 \$			
Infrastructures		22 546 \$		
Total :	258 000 \$	22 546 \$	1 269 454 \$	1 550 000 \$

ARTICLE 3

L'article 2 du règlement numéro 2018-184 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 1 550 000 \$ dont un montant de 258 000 \$ remboursable sur une période de dix (10) ans, un montant de 22 546 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans et un montant de 1 269 454 \$ remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans, le tout tel que spécifié au tableau ci-dessus.

ARTICLE 4

Le 2^e paragraphe de l'article 5 est remplacé comme suit :

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 avril 2019.

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Directrice générale

2019-04-118 Autorisation à la directrice des finances à adhérer à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec pour l'année 2019

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil autorise la directrice des finances à adhérer à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec pour l'année 2019.

ADOPTÉE

2019-04-119 Dépôt du rapport d'activités 2018 de la trésorière – Élection générale du 5 novembre 2017

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de produire un rapport d'activités suite à une élection conformément aux directives du Directeur général des élections;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport d'activités 2018 de la trésorière suite à l'élection générale du 5 novembre 2017.

ADOPTÉE

2019-04-120 Autorisation au maire et à la directrice générale à signer le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à la Loi sur la sécurité civile et le Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la mission de la Société canadienne de la Croix-Rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne de la Croix-Rouge, organisme humanitaire sans but lucratif, possède les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'Oka et de la Société canadienne de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil consente au renouvellement de l'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité d'Oka et la Société canadienne de la Croix-Rouge et autorise le maire, M. Pascal Quevillon, et la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Oka, une lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

QUE ce Conseil accepte de participer à la collecte de fonds de la Société canadienne de la Croix-Rouge et s'engage à verser une contribution annuelle de 0,17 \$ per capita pour la durée de l'entente, soit 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

QUE ce Conseil accepte de verser à la Société canadienne de la Croix-Rouge, la somme de 978,35 \$ pour l'année 2019-2020;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

2019-04-121 Acquisition de la sculpture Zoé de l'artiste Mme Marie-Josée Leroux par la Municipalité d'Oka au montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables, payable en 3 versements égaux les 1^{er} janvier 2019, 2020 et 2021

CONSIDÉRANT l'exposition de la sculpture Zoé sur la Place du Millénaire depuis la fin du mois de juin 2018;

CONSIDÉRANT la possibilité de faire l'acquisition de ladite sculpture;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise l'acquisition de la sculpture Zoé auprès de Mme Marie-Josée Leroux, sculpteure, au montant de 20 000 \$ plus les taxes applicables, payable en 3 versements égaux de 6 666,67 \$ plus les taxes applicables les 1^{er} janvier 2019, 2020 et 2021.

ADOPTÉE

Rapport mensuel pour le service de l'urbanisme

Le conseiller Yannick Proulx présente le rapport mensuel pour le service de l'urbanisme.

2019-04-122 Demande de dérogation mineure (DM-2019-02-01) pour le 165, rue des Pèlerins (lot 5 699 448, matricule 5937-94-6536) : Marge de recul avant du bâtiment principal

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au service de l'urbanisme le 23 janvier 2019 pour régulariser des travaux déjà exécutés et ayant été effectués de bonne foi concernant l'implantation du bâtiment principal qui est situé à 7,1 mètres de la limite de propriété avant au lieu du minimum requis de 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion régulière tenue le 18 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.2 du Règlement numéro 2013-113 portant sur les dérogations mineures, il est stipulé qu'une dérogation mineure peut être accordée dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que la nature et les effets de la dérogation mineure respectent les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure proposée par le requérant du 165, rue des Pèlerins (lot 5 699 448), pour régulariser l'implantation du bâtiment principal qui est situé à 7,1 mètres de la limite de propriété avant au lieu du minimum requis de 7,5 mètres.

ADOPTÉE

2019-04-123 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 13, rue Guy-Racicot (lot 5 700 765, matricule 5240-30-1722) : Agrandissement du bâtiment principal

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée au service de l'urbanisme le 12 mars 2019 pour la construction l'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée une première fois au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion régulière tenue le 18 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux Règlements de zonage numéro 2016-149, de lotissement numéro 2016-150 et de construction numéro 2016-151;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) proposé par le requérant du 13, rue Guy-Racicot (lot 5 700 765), pour l'agrandissement du bâtiment principal.

ADOPTÉE

2019-04-124 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 100, rue du Verger (lot 5 699 144, matricule 5937-52-6447) : Nouvelle construction unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée au service de l'urbanisme le 13 mars 2019 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée une première fois au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion régulière tenue le 18 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux Règlements de zonage numéro 2016-149, de lotissement numéro 2016-150 et de construction numéro 2016-151;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) proposé par le requérant du 100, rue du Verger (lot 5 699 144), pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

2019-04-125 Autorisation de signature d'une servitude d'empiètement du toit de la propriété sise au 84-84A, rue Notre-Dame (lot 5 700 868), au-dessus de l'emprise de la rue Notre-Dame (lot 5 701 164)

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a reçu le 27 février 2019 une demande de servitude d'empiètement du toit de la propriété sise au 84-84A, rue Notre-Dame, au-dessus de l'emprise de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que la présente servitude de maintien en état d'un empiètement mineur du bâtiment et par surplomb du toit de l'immeuble est consentie à titre gratuit par le cédant en faveur du cessionnaire;

CONSIDÉRANT que les frais sont à la charge du cessionnaire;

CONSIDÉRANT que la présente servitude n'aura pas pour effet non plus de restreindre en quelque façon que ce soit les droits de propriété du cédant, tant en ce qui regarde la construction de bâtiment, de réparation, rénovation ou autres travaux effectués à ladite rue qu'en toute autre manière;

CONSIDÉRANT que le cessionnaire ne pourra procéder qu'à l'entretien ordinaire de l'objet de l'empiètement, tout en étant en tout temps responsable du fait de tel objet et de tous travaux afférents;

CONSIDÉRANT que la présente servitude est consentie pour la durée de vie normale de la partie de construction ou d'ouvrage qui empiète légèrement sur le fonds servant. La perte à plus de 50 % de l'immeuble désigné comme fonds dominant entraînera cependant l'extinction de la servitude établie;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de désigner les représentants de la Municipalité pour procéder à la signature de l'acte notarié, au nom de la Municipalité d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise le maire, M. Pascal Quevillon, ainsi que la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-04-126 **Acceptation des demandes de modification numéro DOC-A02 et DOC-A03 présentées par l'entreprise Construction Jarco inc. pour le projet de réaménagement de la salle de la Mairie en bibliothèque au montant de 25 949,34 \$ plus les taxes applicables**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-12-417 octroyant un contrat à l'entreprise Construction Jarco inc. pour le projet de réaménagement de la salle de la Mairie en bibliothèque;

CONSIDÉRANT que des items supplémentaires doivent être ajoutés aux travaux réalisés, comme suit :

- Nouvelle composition des murs C-646 et C-650;
- Imprévu au niveau de la dalle de béton des toilettes;
- Modification des hauts de murs;
- Achat de niveleurs pour le rayonnage;
- Uniformisation des couleurs de peinture du plafond;
- Réaménagement des toilettes (configuration et vanités);
- Modification de la salle des archives (murs, plafond et colonne);
- Modification du podium (marches et tiroirs);
- Ajout d'une membrane pare-vapeur;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte les demandes de modification numéro DOC-A02 et DOC-A03 présentées par l'entreprise Construction Jarco inc. pour le projet de réaménagement de la salle de la Mairie en bibliothèque au montant de 25 949,34 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit compensée par le Règlement 2018-184 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 550 000 \$ relatifs à des travaux d'infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et d'acquisition d'équipements roulants;

QUE le directeur général adjoint soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, les documents afférents aux modifications numéro DOC-A02 et DOC-A03;

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2019-04-127 **Octroi d'un contrat à l'entreprise Créations Jardins – Martine Gagnier pour l'aménagement de la nouvelle**

plate-bande au pourtour de la nouvelle bibliothèque au montant de 2 850 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Municipalité d'Oka à « Ville amie des monarques »;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est engagée à créer un jardin de démonstration propice aux monarques sur le terrain de l'hôtel de ville ou dans un endroit public symbolique;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Créations Jardins – Martine Gagnier a proposé d'aménager une nouvelle plate-bande au pourtour de la nouvelle bibliothèque en y plantant des asclépiades et des plantes mellifères afin de créer un habitat pour les monarques;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil octroie un contrat à l'entreprise Créations Jardins – Martine Gagnier pour l'aménagement de la nouvelle plate-bande au pourtour de la nouvelle bibliothèque au montant de 2 850 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2019-04-128 Octroi d'un contrat à l'entreprise Excavation Villeneuve inc., pour le prolongement de la rue Mathieu (aqueduc, drainage, fondation de rue et pavage) au montant de 63 709 \$ plus les taxes applicables, suivant l'appel d'offres sur invitation 2019-06

CONSIDÉRANT le protocole d'entente numéro 2018-01 portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux pour le prolongement de la rue Mathieu (lot 6 225 369) intervenu le 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation 2019-06 pour le prolongement de la rue Mathieu (aqueduc, drainage, fondation de rue et pavage);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, sans les taxes applicables, à savoir :

Soumissionnaires	Prix soumissionné
Excavation Villeneuve inc.	63 709,00 \$
Excavations Denis Dagenais inc.	65 764,44 \$
Bernard Sauvé Excavation inc.	76 960,00 \$
LEGD inc.	82 161,80 \$
Uniroc construction inc.	105 214,10 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme BSA Groupe-Conseil d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Villeneuve inc. dont la soumission s'élève à 63 709 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil octroie le contrat à l'entreprise Excavation Villeneuve inc. au montant de 63 709 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux de prolongement de la rue Mathieu (aqueduc, drainage, fondation de rue et pavage);

QUE cinquante pour cent (50 %) de cette dépense soit affecté à l'excédent accumulé non-affecté et que la différence soit assumée par le titulaire du protocole d'entente 2018-01;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2019-04-129 **Demande d'honoraires supplémentaires de la part de la firme GFDA Design Architecture dans le cadre du mandat de la revitalisation de la Mairie au montant de 1 120 \$ plus les taxes applicables**

CONSIDÉRANT que la demande d'honoraires supplémentaires est en lien avec trois (3) projets de modification réalisés pour les travaux extérieurs de la salle de la Mairie;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accorde les honoraires supplémentaires à la firme GFDA Design Architecture dans le cadre du mandat de la revitalisation de la Mairie montant de 1 120 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit compensée par le Règlement 2018-184 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 550 000 \$ relatifs à des travaux d'infrastructures, des bâtiments municipaux, des bâtiments de loisirs et d'acquisition d'équipements roulants;

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2019-04-130 **Embauche de M. Nicolas St-Amour au poste de préposé à l'entretien des espaces verts et des patinoires**

CONSIDÉRANT la création d'un poste permanent de préposé à l'entretien des espaces verts et des patinoires au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi du 26 février 2019 au 15 mars 2019, sur les sites Jobillico, le Réseau d'information municipale du Québec, Facebook et sur le site Internet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les entrevues se sont déroulées les 26 et 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics datée du 1^{er} avril 2019 d'embaucher M. Nicolas St-Amour au poste de préposé à l'entretien des espaces verts et des patinoires au sein du service des travaux publics;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil procède à l'embauche de M. Nicolas St-Amour au poste de préposé à l'entretien des espaces verts et des patinoires, et ce, à compter 23 avril 2019 suivant la recommandation du directeur des travaux publics datée du 1^{er} avril 2019.

ADOPTÉE

2019-04-131 **Embauche au poste d'opérateur(trice) des usines de filtration et d'épuration**

CONSIDÉRANT la vacance à un poste d'opérateur(trice) des usines de filtration et d'épuration;

CONSIDÉRANT la publication de l'offre d'emploi du 30 janvier 2019 au 15 février 2019, 12 h, sur les sites Jobillico, le Réseau d'information municipale du Québec, le Cégep Paul-Gérin-Lavoie, le Cégep Saint-Laurent et sur le site Internet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les entrevues se sont déroulées le 13 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la recommandation du directeur des services techniques est conditionnelle aux vérifications nécessaires à faire dans le cadre du processus d'embauche;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise la directrice générale à procéder à l'embauche du (de la) candidat(e) retenu(e) pour le poste d'opérateur(trice) des usines de filtration et d'épuration, poste permanent, temps plein, et ce, lorsque le processus d'embauche sera complété.

ADOPTÉE

À 19 h 31, le conseiller Yannick Proulx déclare au Conseil son intérêt indirect concernant le point suivant et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations et qu'il ne votera pas.

2019-04-132 **Embauche de Mme Manon Proulx au poste de technicienne en documentation à la bibliothèque municipale**

CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine de la nouvelle bibliothèque;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de technicien(ne) en documentation à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que l'offre d'emploi a été publiée du 26 février 2019 au 15 mars 2019 sur les réseaux Jobillico, le Réseau d'information municipale du Québec, l'Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec (APTDQ), Facebook ainsi que sur le site Internet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les entrevues se sont déroulées le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable du service des loisirs et de la culture datée du 2 avril 2019 d'embaucher Mme Manon Proulx au poste de technicienne en documentation, poste permanent, temps plein;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil procède à l'embauche de Mme Manon Proulx au poste de technicienne en documentation, poste permanent, temps plein, et ce, à compter du 16 avril 2019 suivant la recommandation de la responsable du service des loisirs et de la culture datée du 2 avril 2019.

ADOPTÉE

À 19 h 33, le conseiller Yannick Proulx participe à nouveau aux délibérations.

2019-04-133 Embauche de l'équipe d'animation du camp de jour 2019

CONSIDÉRANT la nécessité de combler 11 postes pour l'équipe d'animation du camp de jour 2019;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil procède à l'embauche des étudiants suivants pour la saison estivale 2019 :

Gabrielle Martel-Brousseau, spécialiste
Erika Ghio, animatrice accompagnatrice
Félix Hould, animateur
Fanny Goulet, animatrice
Mathis Pominville, animateur
Sabrina St-Pierre, animatrice
Alexandra Guinard, animatrice
Maël Lachance, animateur
Vincent Taillefer-Provencher, animateur
Julianne Beaudry, animatrice
Kelly-Anne Roy animatrice

ADOPTÉE

2019-04-134 Achat d'ameublement et des fournitures pour la nouvelle bibliothèque au montant de 31 454,21 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT le besoin en ameublement et de fournitures pour la nouvelle bibliothèque;

CONSIDÉRANT que, suivant les trois (3) demandes de prix pour l'achat d'équipements de multimédia et de sonorisation, deux (2) entreprises ont soumissionné, à savoir :

- Sevtech production : 10 069,35 \$ plus les taxes applicables;
- AVH Technologies : 7 836,27 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que, suivant les deux (2) demandes de prix pour l'achat d'ameublement, les deux (2) entreprises ont soumissionné, à savoir :

- Robert Légaré : 10 932,13 \$ plus les taxes applicables;
- Concept bureau : 11 572,99 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la soumission de Brault et Bouthillier pour l'achat d'un ameublement jeunesse au montant de 2 181,81 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la soumission de Création Zaz pour l'aménagement du coin jeunesse au montant de 4 124 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que, suivant les deux (2) demandes de prix pour l'installation du lettrage sur les panneaux d'affichage intérieurs, une entreprise a soumissionné, à savoir :

- EffigiArt : 830 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la soumission de Pinplex Ébénisterie pour l'ameublement du coin café, de la tablette et des panneaux d'affichage intérieurs au montant de 3 576 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Les distributions Pierre Larochelle inc. pour l'achat des chariots au montant de 1 296 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que, suivant les deux (2) demandes de prix pour les étagères pour le local de rangement, les deux (2) entreprises ont soumissionné, à savoir :

- Uline : 678 \$ plus les taxes applicables;
- Les Solutions Spacesaver inc. : 3 590,16 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise l'achat de l'équipement de multimédia et de sonorisation au montant de 7 836,27 \$ plus les taxes applicables auprès d'AVH Technologies;

QUE ce Conseil autorise l'achat d'ameublement au montant de 10 932,13 \$ plus les taxes applicables auprès de Robert Légaré;

QUE ce Conseil autorise l'achat de l'ameublement jeunesse au montant de 2 181,81 \$ plus les taxes applicables auprès de Brault et Bouthillier;

QUE ce Conseil autorise l'aménagement du coin jeunesse au montant de 4 124 \$ plus les taxes applicables par Création Zaz;

QUE ce Conseil autorise l'installation du lettrage sur les panneaux d'affichage intérieurs au montant de 830 \$ plus les taxes applicables par EffigiArt;

QUE ce Conseil autorise l'achat de l'ameublement du coin café, de la tablette et des panneaux d'affichage intérieurs au montant de 3 576 \$ plus les taxes applicables auprès de Pinplex Ébénisterie;

QUE ce Conseil autorise l'achat des chariots au montant de 1 296 \$ plus les taxes applicables auprès de Les distributions Pierre Larochelle inc.;

QUE ce Conseil autorise l'achat des étagères pour le local de rangement au montant de 678 \$ plus les taxes applicables auprès de Uline;

QUE ces dépenses soient affectées au fonds de roulement et amorties sur une période de 10 ans;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

2019-04-135 **Modification à la Politique de remboursement des frais de non-résidents**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité d'Oka adoptait le 6 novembre 2000 la Politique de remboursement des frais de non-résidents;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite politique afin de l'actualiser aux réalités actuelles;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil adopte la Politique de remboursement des frais de non-résidents telle que modifiée.

ADOPTÉE

2019-04-136 **Rémunération des employés du camp de jour et des surveillants de plateaux et de patinoires**

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil accorde aux employés du camp de jour et aux surveillants de plateaux et de patinoires la rémunération 2019 telle qu'énoncée dans la recommandation de la responsable du service des loisirs et de la culture datée du 26 mars 2019.

ADOPTÉE

2019-04-137 **Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture de présenter une demande dans le cadre du Programme d'assistance financière aux manifestations locales – Fête nationale 2019**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite la tenue de la Fête nationale en 2019;

CONSIDÉRANT que cette fête est très populaire auprès de la population okoïse;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise Mme Marie-Ève Maillé, responsable du service des loisirs et de la culture, à présenter une demande de contribution financière auprès de la Société nationale des Québécoises et Québécois dans le cadre du Programme d'assistance financière aux manifestations locales pour la réalisation de la Fête nationale 2019;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

2019-04-138 Autorisation à la responsable du service des loisirs et de la culture de présenter une demande dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir pour personnes handicapées – Camp de jour 2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka offre un service de camp de jour pour tous les jeunes au cours de l'été 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a reçu deux demandes d'inscription au camp de jour 2019 nécessitant deux accompagnateurs pour des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'Oka d'adhérer au Programme d'assistance au loisir pour des personnes handicapées pour l'année 2019 pour se prémunir d'accompagnateurs pour ces deux enfants;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise la responsable du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé, de présenter une demande de contribution financière au Programme d'assistance financière au loisir pour des personnes handicapées par l'Association régionale Laurentides, en vertu du Protocole d'entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de financer l'embauche de deux (2) accompagnateurs pour le bénéfice de ces deux enfants;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

Rapport mensuel pour le service des communications et du tourisme

Le conseiller Yannick Proulx présente le rapport mensuel pour le service des communications et du tourisme.

2019-04-139 Octroi d'un contrat de fabrication et d'installation du lettrage extérieur de la nouvelle bibliothèque municipale à l'entreprise EffigiArt au montant de 2 960 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que le bâtiment de la nouvelle bibliothèque municipale nécessite un lettrage extérieur à l'avant et à l'arrière;

CONSIDÉRANT la proposition d'EffigiArt de produire un lettrage en aluminium, un matériau durable qui s'harmonise aux matériaux de revêtement extérieur de la nouvelle bibliothèque au montant de 2 960 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil octroie le contrat à l'entreprise EffigiArt pour le lettrage extérieur de la nouvelle bibliothèque municipale au montant de 2 960 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et amortie sur une période de 5 ans;

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés à la responsable des communications et du tourisme.

ADOPTÉE

2019-04-140 Octroi d'un contrat de fabrication, de modification et d'installation d'enseignes municipales à l'entreprise EffigiArt au montant de 1 550 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que l'identification du bâtiment de la bibliothèque nécessite une intégration à l'enseigne existante située de l'entrée du stationnement via la rue de l'Annonciation;

CONSIDÉRANT que l'ajout de l'identification de la Municipalité d'Oka à titre de porte d'entrée de la MRC de Deux-Montagnes améliore le message de bienvenue de l'enseigne existante située au-devant de la Mairie;

CONSIDÉRANT la proposition d'EffigiArt de reprendre le même type de matériau actuellement utilisé pour les enseignes municipales, soit le cèdre rouge de l'ouest pour la modification des deux enseignes existantes au montant de 1 550 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil octroie le contrat à l'entreprise EffigiArt pour la fabrication, la modification et l'installation d'enseignes municipales au montant de 1 550 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et amortie sur une période de 5 ans;

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés à la responsable des communications et du tourisme.

ADOPTÉE

Rapport mensuel pour le service de la sécurité incendie pour le mois de février 2019

Le conseiller Jérémie Bourque présente le rapport mensuel pour le service de la sécurité incendie pour le mois de février 2019.

2019-04-141 Autorisation de participer à l'offre de partenariat avec Les Artisans de l'Aide pour l'achat de 1 000 troussees d'INFOSTOP au montant de 206,73 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que le programme d'aide aux aînés de même qu'aux personnes en perte d'autonomie est offert dans les MRC de Deux-Montagnes et du sud de Mirabel;

CONSIDÉRANT que les troussees d'Infostop sont un outil de prévention pour la population aînée pour faciliter le travail des premiers répondants et des intervenants en obtenant rapidement des informations essentielles sur l'état de santé général de la personne;

CONSIDÉRANT que les troussees permettront également d'accroître le sentiment de sécurité des aînés ou des personnes vulnérables à domicile;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population, les services de première ligne seront sollicités de plus en plus fréquemment et c'est la raison pour laquelle les partenaires ont créé un outil simple et facile à distribuer;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce Conseil autorise la participation à l'offre de partenariat avec Les Artisans de l'Aide pour l'achat de 1 000 troussees d'Infostop au montant de 206,73 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

2019-04-142 Autorisation au maire et à la directrice générale à signer l'entente intermunicipale relative à l'accès du réseau RSP25 (« P25 ») de la Municipalité de Pointe-Calumet pour le système de radiocommunication mobile P25

CONSIDÉRANT la proposition de la Municipalité de Pointe-Calumet de conclure une entente intermunicipale avec la Municipalité d'Oka et la Municipalité de Saint-Placide relative à l'accès du réseau RSP25 (« P25 ») de la Municipalité de Pointe-Calumet pour le système de radiocommunication mobile P25;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise le maire, M. Pascal Quevillon, et la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-04-143 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2019

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Sur la proposition du maire Pascal Quevillon, il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » dans la Municipalité d'Oka et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.

ADOPTÉE

2019-04-144 Félicitations à Mlle Abby Cree lauréate d'une médaille d'or en hockey féminin lors de la 54^e finale provinciale des Jeux du Québec – hiver 2019

CONSIDÉRANT la participation de Mlle Abby Cree, de Kanesatake, aux Jeux du Québec, hiver 2019, à titre de membre de l'équipe de hockey féminin représentant la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que l'équipe de hockey féminin a remporté la médaille d'or lors de la partie qui l'opposait à l'équipe représentant la région de l'Outaouais par la marque de 3-1;

Sur la proposition du maire Pascal Quevillon, il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil félicite chaleureusement Mlle Abby Cree, de Kanesatake, membre de l'équipe de hockey féminin de la région des Laurentides pour avoir remporté la médaille d'or dans cette discipline lors de la 54^e finale des Jeux du Québec – hiver 2019, le 9 mars 2019, à Québec.

ADOPTÉE

2019-04-145 Appui au comité jeunesse ville équitable de l'école secondaire d'Oka pour le projet Oka, ville équitable

CONSIDÉRANT la création du projet *Oka, ville équitable* par le comité jeunesse ville équitable de l'école secondaire d'Oka;

CONSIDÉRANT l'appui de la Municipalité d'Oka à ce projet est une façon de participer à l'effort collectif pour l'amélioration des conditions de vie de millions de producteurs et de familles qui bénéficient du système de certification équitable dans les pays en développement;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil appuie le projet *Oka, ville équitable* et autorise le maire, M. Pascal Quevillon, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE ce Conseil félicite les membres du comité jeunesse ville équitable de l'école secondaire pour leur initiative et leur souhaite bon succès dans l'accomplissement de leur projet.

ADOPTÉE

2019-04-146 Dévoilement du nom de la nouvelle bibliothèque municipale d'Oka et de la gagnante du tirage de la carte-cadeau

CONSIDÉRANT qu'un sondage a été mené, du 4 au 13 mars 2019, afin de consulter les citoyens pour la dénomination de la future bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que les cent soixante-douze (172) votes ont été compilés le jeudi 14 mars 2019, en présence du maire Pascal Quevillon, du conseiller Jules Morin, des citoyennes Lucie Massé et Chantal Bourdon ainsi que des gestionnaires Marie-Ève Maillé (Loisirs et culture) et Colette Beaudoin (Communications et tourisme),

CONSIDÉRANT que suivant le décompte, 80 des 172 votes étaient en faveur du nom « Bibliothèque Myra-Cree »;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil municipal procède à l'annonce officielle du nom de la nouvelle bibliothèque, soit : Bibliothèque Myra-Cree;

QUE ce Conseil municipal félicite également la gagnante du tirage de participation au sondage, Mme Natalie Langlois, citoyenne d'Oka, qui se mérite un certificat-cadeau au montant de 50 \$ échangeable chez Renaud-Bray.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 50.

Mme Solange Gagnon remercie le Conseil municipal, au nom de la famille de Myra Cree, pour le nom de la nouvelle bibliothèque. Un membre de la famille, présent à la séance, se dit être touché par cet honneur.

Un citoyen propose au Conseil municipal d'inscrire l'histoire de Mme Myra Cree dans la nouvelle bibliothèque.

Une citoyenne s'informe sur le projet de décontamination de la mine et sur le développement du dossier pour soustraire le territoire à l'exploitation minière.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 59.

2019-04-147 Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon
Maire**

**Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon
Maire**